



Cahier des charges Accueil Paysan Camping et aire naturelle camping car hébergements insolites

SOMMAIRE

Le projet de camping et d'aire naturelle d'Accueil Paysan	p2
Définition et localisation	p2
Conditions générales et équipement	p2
Les tarifs	p4
Accueil à la barrière des camping-car	p4

Le projet de camping et d'aire naturelle d'Accueil Paysan

L'accueillant pratiquant le camping et l'aire naturelle dans le cadre de la Fédération Nationale Accueil Paysan devra tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins de " BIEN-ÊTRE ".

Le camping et l'aire naturelle d'Accueil Paysan peuvent accueillir différentes formes d'hébergement (en fonction de leur aménagement) : tentes, caravanes, camping-car, yourtes, tipis, roulottes, habitations légères de loisirs, appelées pour certaines habitations nomades ou hébergement insolites.

Quelques remarques :

- Campings et Aires naturelles d'Accueil Paysan doivent être en accord avec l'esprit de la charte. Sont reçus sur le terrain, toutes les formes de camping : tente, caravane, camping car, yourtes, tipis, sans différence d'espace et de services et de tarifs.
- Mais il n'est pas interdit d'accepter pour une à trois nuitées, un camping-car à l'entrée du terrain en autonomie.
- L'implantation d'habitation légère de loisirs (HLL) relève de l'article R444-2 du code de l'urbanisme

I - Définition et localisation

Le Camping d'Accueil Paysan et l'Aire naturelle de camping d'Accueil Paysan favorisent un contact très proche avec la nature, dans un vaste espace pour ceux qui ont envie de vivre le temps des vacances.

Concernant les hébergements insolites

L'encadrement juridique pour les yourtes, tipis et les roulottes peuvent être différents en fonction du type d'aménagement proposé, avec un équipement intérieur ou non (tel que blocs cuisine ou sanitaires).

Les tipis et yourtes non équipées, les roulottes librement déplaçables peuvent être implantées dans les campings et les aires naturelles d'Accueil Paysan

C'est aussi le calme le repos, un mode de vie momentanément différent, de rencontres et d'échanges avec des paysans vivant au rythme des saisons, et qui ont un vécu particulier, dû à leur histoire familiale, professionnelle ou économique. Ces gens ont à un moment ou à un autre été amenés à faire des choix de vie, ce qui fait de ces rencontres, des partages culturels formidables, car le paysan a aussi besoin de se nourrir de l'expérience, du vécu, de l'histoire de ses accueillis. C'est après tout ça que le verre de l'amitié prend de la valeur ...

C'est en fonction des objectifs de ces rencontres que l'accueillant adaptera son accueil et son lieu et s'efforcera de respecter la réglementation en vigueur, tout en innovant vers des alternatives plus respectueuses de l'environnement.

Cet accueil à proximité de la ferme permet la valorisation :

- du fruit de son travail par la vente des produits fermiers
- de son métier qu'il fait découvrir et de ses valeurs
- de l'espace naturel où il exerce son activité agricole ou rurale

II - Equipements et conditions générales

1. Camping à la ferme d'Accueil Paysan

Le Camping d'Accueil Paysan comprend au maximum 6 emplacements de 300 m² par emplacement et 20 personnes. Il doit faire l'objet d'une déclaration en mairie, en vertu de l'article R443-6-4 et R443-7 du code de l'urbanisme. Les hébergements légers prennent 1 emplacement et viennent donc en déduction des 6 emplacements

Équipements minimums
1 Prise électrique ¹
1 Lavabo avec glace
1 Douche chaude
1 W.C.
1 Bac à laver
1 Poste d'eau potable
Poubelles avec tri sélectif
1 Extincteur
1 Trousse de secours

2. L'aire naturelle d'Accueil Paysan

L'aire naturelle comprend 7 à 25 emplacements (400 m² par emplacement) et doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale en passant auprès de la Direction Départementale de l'Équipement. Les campings classés rentrent dans la classification des aires naturelles.

Les hébergements légers prennent 1 emplacement et viennent donc en déduction des 25 emplacements.

Équipements minimums
3 Prises électrique ¹
3 Lavabos avec glace
3 Douches chaudes
3 W.C.
3 Bacs à laver
3 Postes d'eau potable

3. Conditions générales

Les installations sanitaires doivent être abritées dans des bâtiments existants, aménagés ou construits à cet effet, le tout en utilisant des matériaux en harmonie avec la nature

Si la configuration du terrain permet l'accessibilité aux personnes handicapées, un des points d'eau, des WC et des bacs à laver doit être adapté.

L'obtention d'eau chaude pour douches et lavabos peut être obtenue par installation de « panneaux solaires ». L'adhérent doit se référer à la réglementation en vigueur.

Les WC peuvent aussi être de type « toilettes sèches » entraînant la mise en service d'un compostage dont la tenue sera rigoureusement réalisée selon les principes très précis d'un compost lié à ce type de WC. Sur demande, il est possible de recevoir le guide des bonnes pratiques « toilettes sèches ».

Le gestionnaire du camping est tenu de mettre à la disposition des accueillis en quantité suffisante une eau conforme aux exigences de la réglementation relative aux eaux destinées à la consommation humaine. S'il ne dispose pas du service des eaux de la commune, il est nécessaire de procéder à une analyse par an à l'ouverture du camping, dans un laboratoire agréé.

Dans le cas où le raccordement à un réseau public d'assainissement est impossible, les eaux usées doivent être collectées et traitées avant évacuation dans le milieu naturel, selon la réglementation relative à l'assainissement autonome des bâtiments d'habitation.

Recommandés :

- 1 abri couvert faisant office d'espace commun, en cas de mauvais temps, mais aussi pour que les campeurs se retrouvent.
- Dans les lieux communs à tous seront affichées toutes les informations intéressantes les accueillis afin que ceux-ci passent un séjour agréable.
- Tarifs, informations touristiques de la région, un règlement intérieur (sous une forme humoristique) en plusieurs langues sera un clin d'œil pour les accueillir.
- Prévoir un contrat d'assurance responsabilité civile, la qualité de l'accueil passe par la sécurité, l'accueillant doit assurer la protection des dangers liés à son activité.

Entretien

L'entretien et le nettoyage des équipements sanitaires et les abords seront assurés quotidiennement pendant la durée d'ouverture du terrain.

Un soin régulier, tout particulier, sera exercé pour le ramassage des ordures en fonction du tri sélectif.

1. Dans certains cas, l'implantation du camping en des lieux éloignés au relief accidenté ne permet pas toujours l'accès à l'électricité. Il est donc admis de fonctionner sans ce service à condition d'en donner l'information à l'avance.

Branchement électrique

Prévoir un équipement électrique en fonction du nombre d'emplacements : définir les ampères
 Dans la mesure où le choix de l'accueillant est orienté vers le non électrique, s'assurer que les campeurs en soient bien informés.

Environnement - abords

Une attention particulière sera apportée aux contraintes liées à l'activité agricole (odeurs – bruits) afin de les maîtriser.

- Le bâtiment devra présenter un aspect fini, en harmonie avec le site
- Le paysan veillera particulièrement au soin et l'agrément des lieux et des abords (propreté, fleurissement)
- L'accès au terrain devra se faire une route carrossable et chaque emplacement devra être accessible par tous les véhicules.

III- Les tarifs

L'information sur les tarifs sera donnée clairement aux accueillis en fonction des prestations fournies. Les tarifs de toutes les prestations seront affichés à l'entrée du site, visibles de l'extérieur.

L'accueillant se réserve le droit de concéder des remises (enfants, séjours plus longs, tarifs de groupe...)

En règle générale, les tarifs pratiqués devront être en cohérence avec une moyenne départementale et nationale sans quoi la solidarité entre les membres d'Accueil Paysan ne pourra s'exercer.

IV- Accueil à la barrière des camping-car

Pour permettre aux camping-caristes de passer une nuit en toute sécurité, les adhérents d'Accueil Paysan peuvent proposer « l'accueil à la barrière », pour une nuit, moyennant une faible participation financière. Cet accueil peut se réaliser quelque soit la forme d'accueil, car il ne propose aucun des services suivants : eau, électricité, vidange, ...

Il permet à l'accueillant de faire connaître sa structure et à l'accueilli de pouvoir utiliser les prestations : table, produits d'Accueil Paysan

	Prestations	Espace	Durée	Prix
Camping	Eau - électricité	Emplacement sur terrain de camping		Tarif camping
Accueil à la barrière	Aucune, sinon la sécurité et la possibilité d'achat des produits, ...	Stationnement dans l'enceinte de la ferme, mais en dehors du terrain de camping.	1 à 3 nuitées max	Une participation financière minimum sera proposée

« Accueil Paysan est facteur de développement local, Il maintient la vie en milieu rural » Article 5 de la charte éthique